

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 NOVEMBRE 2023**

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

**Présents** : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. PORCHER Henri, Mme OLLIVAUX Anne-Cécile, M. PIHUIT Arnaud, Mme LAMBERT Mélanie, M. BOSCHER Matthieu, Mme PACHECO Nathalie, M. MAGRAS André, Mme LEGRY Christèle.

**Absentes excusées** : Mme Pia BOYER donne pouvoir à M. MAGRAS André, Mme FRADIER Isabelle donne pouvoir à M. FOUGLÉ Alain.

**Absente** : Mme BEAUSSIRE Mélanie.

**Secrétaire de séance** : M. BOSCHER Matthieu.

**- Approbation du compte rendu de Conseil municipal.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2023.

**I – VEOLIA : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE**

Monsieur Jean-Yves HONORÉ (1<sup>er</sup> Adjoint) indique aux membres du Conseil municipal qu'une convention d'assistance technique pour la conduite et l'entretien des trois postes de refoulement des eaux usées sur la commune a été validée entre VEOLIA Eau et la commune de Feins lors de la séance du Conseil municipal le 29 novembre 2019 pour les années 2020 /2021 / 2022 /2023. Il présente la nouvelle convention pour les années conclue pour une durée de trois ans (2024, 2025 et 2026) avec toutes ses modalités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide la nouvelle convention d'assistance technique pour la conduite et l'entretien des trois postes de refoulement des eaux usées sur la commune pour une durée de trois ans (2024, 2025 et 2026) avec toutes ses modalités, celle-ci étant annexée à la présente délibération, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**II – BP ASSAINISSEMENT : DEVIS REMPLACEMENT ARMOIRE ELECTRIQUE**

Monsieur Jean-Yves HONORÉ (1<sup>er</sup> Adjoint) présente aux membres du Conseil municipal le devis de Veolia au titre d'un remplacement d'une armoire électrique située à la Bijouterie à Feins. Les dépenses sont imputées au Budget prévisionnel Assainissement.

Le devis est d'un montant de 10 973,00 € Hors taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité valide le devis de VEOLIA d'un montant de 10 973,00 € Hors taxe, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. Ces dépenses sont à inscrire sur le Budget Prévisionnel Assainissement.

**III – INSEE / RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le recensement de notre commune se fera du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Pour ce faire, la commune percevra une dotation forfaitaire de 1 933 €uros, cette dernière étant calculée sur le dernier recensement, elle sera insuffisante pour rémunérer les agents recenseurs, il faudra donc prévoir au BP 2024 un supplément au chapitre 12.

Lors du dernier recensement en 2018, la commune comptait 448 logements, il convient de recruter 2 agents recenseurs vacataires. La commune sera partagée en 2 secteurs. Monsieur le Maire propose de délimiter ces secteurs par les routes de Montreuil et de Sens (secteur Nord et Secteur Sud).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de recruter deux agents recenseurs vacataires parmi les candidatures. Deux ½ journées de formation seront prévues début janvier 2024. La communication sera effectuée sur le Panneau Pocket fin novembre 2023 et sur le site internet de la commune.

Deux ½ journées de formation sont prévues 4 et 15 janvier 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le taux de rémunération comme suit :

80 € pour la journée de formation,

1,50 € par feuille de logement,

1,70 € par feuille individuelle,

200 € pour les frais de déplacement y compris tournée de reconnaissance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, acceptent le recrutement de deux agents recenseurs et valide les taux de rémunération ci-dessus, acceptent l'inscription de la dotation forfaitaire de 1 933 € sur le BP Commune de 2024 et les dépenses y afférents.

#### **IV – ALSH : BUDGET PRÉVISIONNEL 2024**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget prévisionnel 2024 au titre de la gestion et l'animation de l'accueil de loisirs Andouillé-Neuville / Feins / Gahard.

Les charges et les produits s'élèvent à 170 575,95 €.

La participation pour la commune de Feins s'élève à 7 059,70 € pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité valide le budget prévisionnel 2024.

#### **V –QUESTIONS DIVERSES**

##### **Inauguration salle multifonction / Vœux du Maire**

Vendredi 12 janvier 2024 à 18h30 ou 19h00

Présentation de la carte d'invitation

Validation du devis « Au coin du billot » pour les festivités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Prochain Conseil : Le mercredi 20 décembre 2023.